

Étude sur la pénurie de l'offre de soins psychiatriques et psychothérapeutiques en Suisse

Marianne Roth



Pour la première fois, la situation de la prise en charge des personnes concernées par les maladies psychiques en Suisse a fait l'objet d'une étude. L'office fédéral de la santé publique (OFSP) a chargé le bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) de réaliser une étude¹ qui a été publiée en octobre 2016 mais que l'OFSP n'a pas souhaité diffuser. On comprend mieux pourquoi à la lecture des conclusions.

Dans sa synthèse, l'étude pointe deux lacunes fondamentales du traitement mises en évidence par une enquête représentative réalisée dans le cadre de l'étude auprès des différents prestataires de soins, intéressés et experts:

1. Il existe une importante pénurie de l'offre dans la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique de premier recours des enfants et des adolescents.
2. Des lacunes dans la prise en charge de premier recours des adultes ont été constatées en particulier dans des régions rurales de la Suisse et pour certaines formes de prestations.

Une offre de soins nettement insuffisante dans la prise en charge des enfants et adolescents

Concernant la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique de premier recours des enfants et des adolescents, l'étude pointe les longs délais d'attente avant qu'un traitement ne puisse être proposé. Il existe en outre une pénurie de personnel spécialisé dans toutes les régions de Suisse mais également dans les différents types de soins, ambulatoires, intermédiaires, stationnaires. Il y a également une pénurie spécifique d'offres financées par l'assurance de base. Le sous-financement de tâches de coordination et de mise en réseau comme par exemple la prise en compte de la famille ou de l'école est même qualifié de problématique. Toute une série de facteurs empêchent le recours à une prise en charge. L'étude pointe notamment la honte, la stigmatisation, mais également l'absence d'offres de traitement sur place. C'est souvent l'absence

1 Cf. Büro für Arbeits- und sozialpolitische Studien BASS AG, Bern (2016): *Studie zur Versorgungssituation psychisch erkrankter Personen in der Schweiz.*

de conscience de la nécessité d'un traitement ou la crainte d'un important investissement en temps qui expliquent l'absence de motivation du public à recourir à une prise en charge de la maladie.

Lacunes régionales de la prise en charge des adultes

Les lacunes de la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique de premier recours de la population adulte sont également multiples. Les zones rurales en particulier accusent une pénurie structurelle de personnel spécialisé. L'étude révèle en particulier l'absence d'offres adaptées aux situations d'urgence et de crise et parallèlement une prise en charge insuffisante des personnes présentant des types de maladie complexes et qui en plus des prestations médico-thérapeutiques nécessitent une assistance supplémentaire. Comme pour les enfants et les adolescents, ici encore ce sont les modalités de financement défaillantes qui empêchent le recours à une prise en charge. Outre les entraves à l'accès aux soins décrites ci-dessus, l'étude pointe l'absence de financement des tâches de coordination, telles que le soutien psychosocial, souvent nécessaires en plus des prestations médico-thérapeutiques.

Réparation inégale des ressources

Le fait que la Suisse, en comparaison avec ses pays voisins, dispose d'une forte densité de personnel psychiatrique et psychothérapeutique spécialisé,² tout en présentant dans certains domaines une forte pénurie d'offres de soins caractérise la répartition inégale des ressources. Le premier chantier se situe dans le domaine des possibilités d'accès aux soins et des structures de prise en charge. Concernant la répartition des ressources disponibles, l'étude révèle un déséquilibre notamment entre cabinets et institutions, ville et campagne ainsi qu'entre soins pour adultes et soins pour enfants et adolescents. Le

2 Cf. Büro für Arbeits- und sozialpolitische Studien BASS AG, Bern (2017): *Schlussbericht zum Vergleich der Tätigkeiten von Psychiaterinnen und Psychiatern in der Schweiz und im Ausland.*



modèle de délégation est également mis en cause et rendu responsable de la décharge insuffisante des cabinets de psychiatres par des psychothérapeutes psychologues.

La décision attendue du conseiller fédéral Alain Berset qui doit statuer sur la possibilité de remplacer le modèle de délégation par le modèle d'ordonnance était conditionnée, entre autres, à

la remise des résultats des deux études susmentionnées du BASS. Ces deux études étant désormais publiées, la question est maintenant de savoir comment ces résultats d'étude influenceront la décision du conseiller fédéral.

Marianne Roth, Directrice de l'ASP
marianne.roth@psychotherapie.ch